



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MRAe**

Mission régionale d'autorité environnementale

**Guadeloupe**

**Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable**

**Information sur l'absence d'observations dans le délai  
de la Mission régionale d'autorité environnementale**

**Projet d'aménagement hydroélectrique  
de la Grande Rivière de Capesterre (97130)**

**n° MRAe : 2023APGUA9  
n° DEAL/MDDEE : 2023-577**

En application des dispositions de l'article R122-7 du code de l'environnement, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a été saisie par courrier du 28 septembre 2023 du Préfet de la région Guadeloupe pour avis sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la Grande Rivière de Capesterre. Cette saisine s'inscrit dans le cadre d'une demande de prorogation et report d'échéance de l'arrêté n°2009-1820-AD/1/4 du 18 novembre 2009 autorisant la société Force Hydraulique Antillaise à disposer de l'énergie de la conduite « forcée » issue du prélèvement d'eau de la Grande Rivière pour la mini centrale hydraulique de Grand Rivière-La Digue, sur la commune de Capesterre Belle-Eau.

Les pièces du dossier comprenant une étude d'impact ont été transmises à la mission d'appui à la MRAe par courriel du 02 octobre 2023. La MRAe n'a pas émis d'avis dans le délai de deux mois qui lui était imparti au titre des dispositions de l'article R122-7 du code de l'environnement.

En vertu de ces dispositions, l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai est mise en ligne sur le site internet de la MRAe (<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-guadeloupe-en-a1209.html>) et sur le site internet de la DEAL Guadeloupe (<https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-de-la-mrae-rendus-en-2023-a4150.html>).

Cette information est portée à la connaissance du maître d'ouvrage par l'autorité compétente. Elle est également jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure de participation du public .